

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0069
Décision n° 2022.072

MAÎTRE DOMINIQUE CHAUDET

7 Boulevard Pierre Landais
35500 VITRÉ

Le 15 Novembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

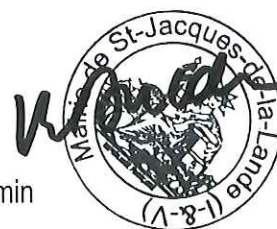
En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 14/11/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 68 Rue de la Pilate à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AB0359
Prix envisagé : 22000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie Ducamin



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : _____

Publié sur le site de la Ville le : 21/11/22

Par le service affaires générales

St-Jacques